



alcool au volant et ordonnance pénale

Par **anthony71880**, le **19/03/2012** à **19:59**

Bonjour, au mois d'aout 2011 je me suis fais arreter avec 2.6g/l de sang. J'ai prit 6mois de suspension administrative de mon permis. En février apres une visite médicale bonne je récupère mon permis. Mais la semaine dernière, j'ai reçu une ordonnance pénale me condamnant à 400€ et 10mois de suspension du permis. Ce qui risque de poser de gros problème pour mon travail si je leur annonce ça étant tout le temps sur la route.

J'aimerais bien faire appel mais j'ai peur de prendre plus. De plus en décembre 2010, je me suis fait arreter pour trafic de stupéfiant et juger en décembre 2011 à 10mois de sursit.

Mes questions sont:

Mon sursit risque t il de sauter si je fais appel?

Est-ce que je risque une suspension plus importante que mes 6mois déjà effectués? Car c'est le but de mon appel, pouvoir m'expliquer et surtout ne pas reperdre le permis.

Merci de vos réponses

Par **razor2**, le **20/03/2012** à **13:06**

Bonjour, votre sursis ne sera pas concerné car ce n'est pas le même délit. Par contre vous risquez en effet de prendre plus que les 10 mois prononcés dans l'OP. A vous de voir. Un avocat ne serait peut-être pas du luxe dans votre cas si vous faites appel.

Par **anthony71880**, le **20/03/2012** à **19:17**

ca c'est prévu. En moyenne les gens prennent combien?